

RESTAURANT SCOLAIRE

MUNICIPAL

REGLEMENT

Année scolaire 2013 - 2014

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

La fréquentation du Restaurant scolaire peut se faire à la journée, pendant plusieurs jours ou à la semaine. Pour autant, il est souhaitable que les inscriptions soient faites pour l'année scolaire complète afin d'en favoriser le bon fonctionnement. Lors de la première inscription de l'année scolaire, un bulletin d'inscription devra être remis dûment complété et signé par les parents ou le tuteur légal et vaut comme acceptation du règlement.

Les inscriptions se font du lundi au VENDREDI avant 9 H 30 pour la prise des repas la semaine suivante à l'aide du coupon d'inscription à remettre à la cantine

Les inscriptions de dernière minute ne sont possibles que pour **des cas d'urgence** (hospitalisation, maternité)

ARTICLE 2 : PAIEMENT DES REPAS

Le prix des repas (tarif adulte et tarif enfant) est fixé par délibération du Conseil Municipal. A compter du 1^{er} septembre 2012, le prix des repas est de(Sous réserve de modification)

- **2,45 Euros pour les enfants,**
- **3,90 Euros pour les adultes.**

Les paiements s'effectuent au mois à la Trésorerie d'Audruicq à terme échu dès réception de la facture.

ARTICLE 3 : Soins médicaux – Régimes alimentaires particuliers

Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) devra être mis en place pour les enfants qui sont assujettis à :

- la prise régulière de médicaments,
- un régime alimentaire particulier,
- des conditions spécifiques d'accès aux locaux du Restaurant scolaire

Aucun médicament ne pourra donc être ni accepté ni administré au Restaurant scolaire en dehors du cadre d'un P.A.I

ARTICLE 4 : ABSENCES

En cas d'absence d'un enfant, les parents doivent prévenir au plus tôt la CANTINE en précisant le nombre de jours d'absence.

- Lorsque la déclaration d'absence sera faite avant 10 h pour le jour suivant, le repas ne sera pas facturé (ex : un enfant absent le jeudi, les parents devront prévenir le mardi avant 10 H.
- Lorsque la déclaration d'absence sera faite après 10 h pour le lendemain, le repas étant commandé à la société de restauration, il sera facturé.
- Attention : en cas de grève du Personnel Enseignant, un service minimum est mis en place par la municipalité. Les parents doivent donc prévenir la CANTINE de la présence de leur enfant à la cantine afin que les repas puissent être commandés à la société de restauration avant 10h. Pour les autres, le repas sera déduit.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE

Les enfants se doivent d'avoir un comportement correct.

Les enfants fréquentant le Restaurant scolaire ainsi que leurs parents ou tuteur légal devront signer le « **Livret de Bonne Conduite** » les engageant à en accepter les règles (cf. le livret).

En cas d'indiscipline répétée, l'élève sera exclu du Restaurant scolaire pour une durée d'une semaine sur décision conjointe du comité de gestion et du Maire. Si cela s'avérait nécessaire pour le bon fonctionnement du service, ils se réservent le droit d'exclure l'enfant pour le reste de l'année scolaire.

Ajout par décision du conseil municipal du 17-06-11 : Un courrier sera envoyé aux parents en recommandé dès le premier avertissement.

ARTICLE 6 : COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion, dont la composition est affichée dans les panneaux d'affichage des écoles et du Restaurant scolaire, est l'interlocuteur privilégié des Parents d'Élèves. Les comptes-rendus de réunion du Comité sont consultables dans les locaux du Restaurant scolaire.

Vu, le Maire.

M. BUTOR

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

BULLETIN D'INSCRIPTION 2013 / 2014

A remettre dûment complété et signé à la Mairie avant le 24 AOUT 2013

Je soussigné Mr Mme

.....
Adresse :
N° Tel fixe : Portable :
Numéro d'allocataire de la C.A.F. :
Cie d'assurance :N° de police :

Personne à contacter en cas d'absence :

M. Mme.....
Adresse :
N° Tel fixe :Portable :

inscris mon (mes) enfant (s) dont les noms suivent, au Restaurant scolaire

- pour l'année complète 2012-2013
- partiellement. Dates prévues :

NOM	PRENOM	Classe fréquentée

Pour le bien-être de vos enfants, au lieu d'une serviette de table, pensez à apporter un paquet de lingettes.

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement que j'accepte sans réserve.

Date et signature des parents ou du tuteur légal.